

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 6 JUIN 2016 À 09 HEURES

Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg
Salle des commissions B

Présents : Jacques BIGOT, Eric KLÉTHI, Jean-Marc WILLER

Absents excusés : Yves BUR, Bernard FREUND, Alain JUND, Claude KERN, Anne-Pernelle RICHARDOT, Justin VOGEL, Etienne WOLF

26-2016 Deux permis de construire route du Rhin à Strasbourg

Le service de la police du bâtiment de l'Eurométropole de Strasbourg a transmis, pour avis au Syndicat mixte pour le SCOTERS, les projets de deux permis de construire - 31 et 33 C route du Rhin à Strasbourg.

Description de la demande

Les deux permis de construire 31 et 33 C route du Rhin à Strasbourg sont situés dans la ZAC Danube, sur l'axe Heyritz-Kehl :

1. Le permis de construire déposé par la SNC GEORGE V EST vise la construction d'un parking silo sur 7 niveaux de 340 places, dont 7 places pour personnes à mobilité réduite et 78 places sont destinées aux logements prévus dans le PC n°2 qui suit.
2. Le permis de construire déposé par la SCI STRASBOURG RUE ALFRED KASTLER vise la construction d'un bâtiment en R+8 de 122 logements, dont 33 locatifs aidés, représentant une surface plancher 9 073 m² répartie en 7 758 m² pour de l'habitat et 1 315 m² pour des bureaux.

Le projet au regard du SCOTERS

Strasbourg constitue le pôle métropolitain du territoire du SCOTERS. A ce titre, son développement doit être conforté. Le SCOTERS vise à développer l'axe parc de l'Etoile – Kehl pour y recevoir des activités métropolitaines. Il s'agit d'y accueillir de l'habitat, des activités économiques et d'autres fonctions urbaines permettant le développement d'activités métropolitaines.

Analyse de la demande

Le projet se situe sur l'axe parc de l'Etoile – Kehl et répond aux objectifs du SCOTERS en matière d'habitat et d'autres fonctions urbaines.

*Le Bureau syndical
vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, les projets de permis de construire 31 et 33 C route du Rhin à Strasbourg n'appellent pas de remarque.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **10 JUIN 2016**
La publication le **10 JUIN 2016**
Strasbourg, le **10 JUIN 2016**

Le Président
Jacques BIGOT

